

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Patrick Lussi, Eric Bertinat,  
Christina Meissner, Stéphane Florey, Antoine  
Bertschy, Bernhard Riedweg, Marc Falquet*

*Date de dépôt : 26 août 2013*

## **Proposition de résolution**

**« Mandat de négociations avec l'Union européenne dans le domaine institutionnel » : Non à une adhésion déguisée à l'UE !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat de négociations avec l'UE dans le domaine institutionnel et l'a envoyé en consultation auprès des commissions de politique extérieure et des cantons ;
- que le Conseil fédéral veut faire adhérer la Suisse à l'UE ;
- que le mandat de négociations est le dernier pas avant l'adhésion de la Suisse à l'UE ;
- que la Suisse n'a pas besoin d'un rattachement institutionnel à l'UE ;
- que le projet de mandat de négociations mis en consultation par le Conseil fédéral vise la reprise dynamique du droit de l'UE ;
- que ce projet de mandat entraîne la soumission de la Suisse à des juges étrangers ;
- que les droits démocratiques et la souveraineté sont malmenés avec ce projet de mandat ;
- que les droits démocratiques du Peuple doivent être respectés ;
- que le Conseil d'Etat sortant n'a pas la légitimité suffisante pour formuler une réponse à la procédure de consultation ;

invite le Conseil d'Etat

- à réserver la prise de position du gouvernement genevois au Conseil d'Etat sorti des urnes en automne 2013 ;
- à faire part au Conseil fédéral de la volonté du parlement genevois de refuser le projet de mandat de négociations avec l'Union européenne dans le domaine institutionnel.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat de négociations avec l'Union européenne (ci-après : UE) dans le domaine institutionnel et l'a envoyé en consultation auprès des commissions de politique extérieure et des cantons.

D'après le Conseil fédéral, la voie bilatérale demeurerait actuellement l'instrument de politique européenne le plus à même de permettre à la Suisse de défendre ses intérêts à l'égard de l'UE. Mais que se cache-t-il entre les lignes du projet de mandat adopté par le Conseil fédéral ?

Sous couvert de « rénovation » de la voie bilatérale, le projet de mandat de négociations mis en consultation par le Conseil fédéral vise la reprise dynamique du droit de l'UE dans tous les domaines importants, la soumission de la Suisse à des juges étrangers ainsi qu'une restriction massive de la souveraineté et de la démocratie. L'objectif qu'a le Conseil fédéral en ligne de mire est une adhésion *de facto* de la Suisse à l'UE sans avoir à consulter un Peuple qui à coup sûr refuserait massivement une adhésion de la Suisse à une UE en déclin.

Le mandat de négociations comprend par exemple le recours à la Cour de justice de l'UE (CJUE) si le comité mixte Suisse/UE ne trouve pas de solution au litige.

Dans un cas, l'UE devient dans les faits l'instance judiciaire suprême de la Suisse, dans l'autre cas, elle choisit la voie de l'EEE que le peuple suisse a rejeté et qui, selon le Conseil fédéral, ne serait qu'une étape vers l'adhésion à l'UE. Les deux voies sont inacceptables pour un Etat indépendant. La Suisse n'a absolument pas besoin d'un rattachement institutionnel à l'UE. Bien au contraire, elle doit sa liberté et sa bonne situation économique à la conception indépendante de son Etat, principe que le Conseil fédéral cherche à détruire par sa procédure.

Ni Genève ni la Suisse ne peuvent admettre la conclusion d'un traité avec l'UE selon le mandat de négociations mis en consultation, car il est ainsi entamé par subterfuge une adhésion en cachette à l'UE avec comme conséquence pour notre pays la perte de son indépendance.

Par ailleurs, la présente résolution demande, vu que le mandat du Conseil d'Etat sortant échoit fin novembre, que la prise de position officielle du gouvernement genevois à cette procédure de consultation soit celle du nouveau Conseil d'Etat élu cet automne.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente résolution.